



Certificat de Spécialisation Aéronautique Option Avionique



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant devenir technicien·ne aéronautique.



OBJECTIFS

Il intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés au maintien de la navigabilité aéronautique. Il exerce son activité sur tous les systèmes d'aéronefs (systèmes électriques, avionique, etc.). Cette futur·e technicien·ne pourra, après expérience, obtenir une Licence Part 66.

À l'issue de la formation, l'apprenti(e) sera capable de :

- Mettre en pratique ses connaissances théoriques sur les techniques numériques et les systèmes électriques rencontrés en maintenance aéronautique
- Mettre en pratique les bases de la mécanique et les procédures à appliquer pour l'entretien des aéronefs
- Mettre en pratique la législation qui s'applique à la maintenance aéronautique et comprendre son importance
- Mettre en pratique ses connaissances en aérodynamique des aéronefs, commandes de vol, structures et systèmes nécessaires à la maintenance aéronautique
- Mettre en pratique ses connaissances de base des turbomachines rencontrées en maintenance aéronautique



PROGRAMME

> Enseignement général

Anglais

> Enseignement professionnel

Technique numérique, règles de l'art et pratiques d'entretien, législation aéronautique, système d'aéronef, motorisation, etc.

> Travaux pratiques

Dépannage, pratique d'entretien, intervention de maintenance, etc.

Code RNCP : RNCP37924

Code diplôme : 46125312

Certificateur : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Date d'enregistrement : 28/07/2023



Renseignements et inscription : infoscandidature@afmae.fr



Certificat de Spécialisation Aéronautique

Option Avionique

DURÉE

- > 12 mois
- > 430 heures

PRÉREQUIS

- > Âge : 16 à 29 ans (au-delà pour les personnes reconnues RQTH)
- > Baccalauréat professionnel aéronautique option Avionique
- > Casier judiciaire vierge

PÉDAGOGIE

- > En présentiel + alternance avec des semaines entreprise

DISPOSITIF D'ACCÈS

- > Contrat d'apprentissage, dispositif Pro A pour les salariés en mobilité (en alternance)

ÉVALUATION ET VALIDATION

- > Épreuves CCF (Contrôle en cours de formation), Épreuves ponctuelles (Éducation Nationale) et Partie 66 (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne)

POURSUITE D'ÉTUDES

- > Licence Partie 66 B1-1
- > BTS Aéronautique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Plus d'infos
en vidéo